



Jeux Olympiques 2024 – 5 ans
Enjeux juridiques

Jeudi 21 mars 2019 – 9h-18h

AMPHITHÉÂTRE LIARD

17 rue de la Sorbonne

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

09h00-09h30 : Ouverture :

- Madame la Ministre des Sports Roxana MARACINEANU, représentée par son conseiller spécial Skander KARAA

- Madame la Maire de Paris Anne HIDALGO, représentée par son conseiller sport Pierre RABADAN
- Monsieur Georges HADDAD, président de l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

MATINEE

I. 09h30-10h45 : Organisation des JO : Entre pouvoir sportif et pouvoir étatique

Responsable : Sophie DION – Maître de conférences HDR à l'Ecole de droit de la Sorbonne, avocate au Barreau de Paris (Cabinet Fidal)

A. Les acteurs publics : l'Etat, la ville de Paris, la région, Le grand Paris

- Gérald SIMON, professeur émérite à l'Université de Bourgogne
- Philippe MISSIKA, avocat, Cabinet DMMS, président de la Commission de conciliation du CNOSF

B. Les acteurs sportifs et les acteurs privés : le CIO, le COJO, le CNOSF, les sportifs, les entreprises

- Denis OSWALD, membre de la commission exécutive du CIO, professeur de droit à l'Université de Neuchâtel
- Xavier AUMERAN, maître de conférences à l'Université Jean Moulin, Lyon 3

Pause : 10h45-11h00

II. 11h00-12h30 : La préservation de l'intégrité des compétitions sportives

Responsable : Laurent VIDAL, Maître de conférences HDR à l'Ecole de droit de la Sorbonne, avocat associé au Barreau de Paris (cabinet Publica-Avocats)

A. La lutte contre l'altération de la performance sportive (le dopage) :

- Dominique LAURENT, Présidente de l'AFLD
- Fabien OHL, Professeur à l'Université de Lausanne
- Nicola BONUCCI, directeur juridique de l'OCDE

B. La lutte contre l'altération de la confrontation sportive (manipulation des compétitions)

- Corentin SEGALIN, Responsable des relations institutionnelles de l'ARJEL
- Christian KALB, Consultant
- Philippe MENARD, Ministère de l'Intérieur, Chef du service central courses et jeux, Commissaire général
- Gérald BEGRANGER, directeur adjoint de l'Agence française anti-corruption, Représentant de la France à l'IPACS
- Philipp MÜLLER-WIRTH, UNESCO - Responsable des sports

Débats : 12h30/13h00

Déjeuner et démonstration de boxe

APRES-MIDI

I. 14h30 – 16h00 : L'économie des JO

Responsable : Didier PORACCHIA, Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne, (cabinet Jeantet)

A. Le droit d'accès aux JO

Simon LE RESTE, avocat au Barreau de Paris (cabinet Jeantet)

B. Les droits de captation et de communication des JO

- Christophe BERTRAND, avocat au Barreau de Paris (Cabinet Bertrand & Associés) -
Président de l'Association des avocats en droit du sport
- Gaylor RABU, Maître de conférences HDR, co-directeur du Master 2 Droit du sport,
Aix-Marseille Université

C. Les droits sur la notoriété de la compétition

Jean-Michel MARMAYOU, Maître de conférences, HDR, Directeur du Centre du droit
du sport, Aix-Marseille Université

Débats : 16h00-16h15

II. 16h15-17h45 : La justice des JO

*Responsable : Thomas CLAY, Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne, avocat au
Barreau de Paris (Clay Arbitration)*

A. Les conflits arbitrables

- Eric LOQUIN, professeur émérite à l'Université de Bourgogne, doyen honoraire,
directeur honoraire du CREDIMI

B. La procédure dans l'arbitrage sportif

- Hamid GHARAVI, avocat, associé fondateur du cabinet Derains-Gharavi

C. La compétence du TAS en question

- Thibaud D'ALES, avocat au Barreau de Paris, associé du cabinet Clifford Chance, co-
animateur du « Sport Talk Sorbonne – Clifford »

Colloque éligible à la formation continue du Barreau de Paris